

# Dossier de Demande d'Inscription – Rentrée 2025-2026

## Classe à Horaires Aménagés Football Collège Honoré de Balzac

---

### 1. Présentation du Dispositif

La classe à horaires aménagés football du collège Honoré de Balzac permet aux élèves de concilier pratique sportive et exigences scolaires. Le dispositif s'adresse aux jeunes passionnés de football, licenciés en club, motivés pour progresser dans un cadre encadré et structurant.

---

### 2. Objectifs

- Favoriser l'épanouissement scolaire et sportif de l'élève.
  - Mettre en place un accompagnement individualisé.
  - Encourager la responsabilité, l'autonomie et l'organisation personnelle.
  - Valoriser l'effort, la persévérance et l'esprit d'équipe.
- 

### 3. Fonctionnement

#### Organisation hebdomadaire :

- Entraînements intégrés dans l'emploi du temps : 2 séances hebdomadaires. (grand terrain et salle)
- Volume horaire : 4 heures de pratique footballistique encadrée.
- Suivi scolaire personnalisé en lien avec l'équipe enseignante.

#### Encadrement :

- Entraînements dirigés par des éducateurs sportifs diplômés.
  - Suivi par un référent pédagogique et un responsable de la classe à horaires aménagées.
- 

### 4. Conditions d'Admission

- Inscription dans une classe du collège (6ème à 3ème).
- Pratique en club (licence FFF obligatoire).
- Niveau scolaire satisfaisant.
- Comportement en classe et hors classe exemplaire.
- Motivation pour s'engager dans ce dispositif sur toute l'année scolaire
- Test sportif
- Situation géographique (lieu d'habitation)

## 5. Contenu du Dossier de Candidature

1. Lettre de motivation de l'élève.
  2. Engagement des parents et de l'élève. (Signature de la charte)
  3. Fiche d'inscription à la CHAS Football (modèle ci-dessous).
  4. Bulletins des deux derniers trimestres ou semestres
  5. Fiche récapitulative compétence bilan scolaire/comportement/autonomie/ travail personnel à remplir par le professeur principal ou professeur des écoles de cette année
  6. Photo d'identité.
- 

## 6. Attentes envers les Élèves

- S'investir pleinement dans sa scolarité.
  - Montrer rigueur, ponctualité et respect des règles.
  - Participer activement aux entraînements.
  - Représenter dignement l'établissement en compétition.
- 

## 7. Calendrier Prévisionnel

- **Dépôt des dossiers** : jusqu'au **23 Mai 2025**
- **Tests sportifs** : du **14 Mai 2025 de 13H15 à 15H30** au **stadium d'Albi (terrain synthétique)**. **Préinscription pour y participer avant le 3 Mai soit en contactant :**

Responsable de la CHAS football et professeur référent :

**MR CAPPELLI Guillaume** tel : 0685467060 Mail : [guillaume.cappelli@ac-toulouse.fr](mailto:guillaume.cappelli@ac-toulouse.fr)

Responsable de footballistique lors des entrainements et directeur technique du club partenaire US Albi

**MR TSATURYAN Arkadi** Tel : 0767499407. Mail : [Arkadi.tsaturyan5@gmail.com](mailto:Arkadi.tsaturyan5@gmail.com)

- **Résultats** : au plus tard le **25 Juin 2025**
  - **Rentrée officielle** : septembre 2025
- 

## 8. Coordonnées et Informations

**Collège Honoré de Balzac**

Adresse : [27 Rue Saint-Antoine, 81000 Albi](#)

Téléphone : [05 63 48 16 16](tel:0563481616)

Mail : [0810052s@ac-toulouse.fr](mailto:0810052s@ac-toulouse.fr)

Site Web : <https://honore-de-balzac-albi.mon-ent-occitanie.fr/>

---

**FICHE D'INSCRIPTION à la CLASSE FOOTBALL – Collège Honoré de Balzac**

**Année scolaire demandée : 2025-2026**

**ÉLÈVE**

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Né(e) le : ..... / ..... / .....

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

**REPRESENTANT LÉGAL 1**

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ (si  
différente de celle de l'élève)

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone domicile : \_\_\_\_\_ Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**REPRESENTANT LEGAL 2**

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ (si  
différente de celle de l'élève)

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone domicile : \_\_\_\_\_ Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**ETABLISSEMENT SCOLAIRE FREQUENTE EN 2024-2025 :**

Nom et adresse de l'établissement scolaire: ..... Classe fréquentée en 2024 - 2025 : .....

**CLUB ACTUEL FREQUENTE EN 2024 2025**

Nom du club : ..... Nom de l'entraîneur : ..... Nombre entrainement par semaine :

Poste en club : .....

Nombre d'année de pratique en club : .....

Club pour l'année 2025 2026 : .....

Je soussigné(e) Mme/M(représentant légal) ..... reconnais avoir pris  
connaissance de l'ensemble des instructions relatives aux conditions d'admission et atteste l'exactitude de l'ensemble des informations transmises.

Signature du/des représentant(s) léga(aux) :

# **CHARTE DE LA CLASSE A HORAIRES AMENAGES SPORTIVE - FOOTBALL DU**

## **COLLEGE HONORE DE BALZAC ALBI**

### **EN PARTENARIAT AVEC LE CLUB DE L'US ALBI**

---

Cette charte a pour objectif de définir les droits et les devoirs de chacun pour la classe à horaire aménagé football du collège Honoré de Balzac : Collège Honoré de Balzac, Club de l'US Albi, parents et enfants.

Le rôle éducatif, social et sportif de ce dispositif étant primordial, il est important de fixer une ligne de conduite et de s'y tenir.

---

#### **Le Collège Honoré de Balzac s'engage à :**

- Intégrer le projet de la CHAS FOOTBALL au projet d'établissement
  - Mettre à disposition de chaque enfant un emploi du temps adapté.
  - Nommer un professeur d'EPS ayant pour rôle d'être coordonnateur de ce dispositif CHAS FOOTBALL (lien entre le collège, la famille et le club)
  - Accueillir aux conseils de classe le responsable Club de la CHAS FOOTBALL.
- 

#### **Le Club de l'US ALBI s'engage à :**

- Garantir le bon déroulement des séances d'entraînement de foot au stade sous la responsabilité d'un éducateur diplômé.
  - De venir récupérer les enfants à la fin des cours dans l'enceinte de l'établissement.
  - S'assurer de la sécurité lors du transport en mini-bus en vérifiant régulièrement l'état de ceux-ci.
  - Nommer un responsable technique qui aura pour mission de :
  - Concevoir une programmation footballistique adapté et performante sur l'année
  - S'assurer du respect des règles de vie de l'entraînement.
  - Veiller régulièrement à l'évolution scolaire de l'enfant et participer aux conseils de classe.
  - Alerter les parents de l'enfant en cas de difficulté physique et/ou mentale.
  - Permettre d'atteindre les objectifs éducatifs, sociaux et sportifs fixés au début de l'année.
  - Mettre à disposition une salle afin de permettre aux enfants de réaliser leurs devoirs à la fin de l'entraînements et vérifier le sérieux du travail réalisé en attendant que les parents viennent récupérer leurs enfants.
- 

#### **Chaque parent s'engage à :**

- Soutenir son enfant sur le plan scolaire et sportif tout au long de l'année.
  - Veiller au sommeil, hydratation et à la nutrition de l'enfant.
  - Effectuer un suivi médical par le médecin traitant.
  - Respecter les règles de fonctionnement du collège. Le créneau d'entraînement étant considéré comme un cours obligatoire dans l'emploi du temps et respectant les règles de fonctionnement du collège.
- 

#### **Chaque enfant du dispositif s'engage à :**

- Avoir une attitude exemplaire dans l'enceinte du collège et au club. (Règlement intérieur à respecter)

- Participer toute l'année scolaire aux entraînements ( la participation aux séances est obligatoire (si l'enfant est dispensé, il se doit d'assister aux séances (même réglementation qu'en EPS)).
- S'impliquer de manière sérieuse dans le travail scolaire (apprentissage des leçons, travail réalisé, concentration en classe, présence régulière en classe...)
- Être assidu à tous les cours et entraînements.
- Avoir sa tenue complète
- Prendre soin de sa santé. (Sommeil ; nutrition ; hydratation ; repos)
- S'impliquer pleinement au cours d'EPS et participer à l'AS.
- Prévenir le responsable technique du club en cas d'absence (donner un certificat médical)

## Notre classe à Horaires Aménagés Sportive Football adopte une sanction école= une sanction football

Voici le barème défini en début d'année. (Remise à zéro à chaque début de semestre)

REMARQUES SUR ATTITUDE/TRAVAIL/MATERIEL/RESPECT toutes matières	Sanction
Si un travail n'est pas réalisé ou rendu dans un cours ou absence entraînant la non réalisation de l'évaluation	L'élève devra réaliser ce travail ou cette évaluation sur les temps d'étude ou sur le temps de l'entraînement
Observation (croix dans le carnet) des professeurs pour travail non fait/bavardages/comportement inadapté	Privé d'un entraînement le mardi à partir de la troisième croix avec mise en retenue au collège de 17H à 18H lors de l'entraînement
Une retenue ou un rapport pour une attitude incorrecte	Privé de 1 à 4 entraînements voire plus en fonction de la gravité des faits le mardi et vendredi ou jeudi Appel téléphonique à la famille
A partir du cumul de la 7 <sup>ième</sup> CROIX dans le carnet	Convocation des parents avec possibilité de mise à pied sur un temps donné pour faire ses preuves
Si aucun changement d'attitude suite à la 7 <sup>ième</sup> croix lors du semestre en cours + bilan semestriel lors du conseil de classe faisant l'objet de nombreuses remarques négatives sur le bulletin en ce qui concerne l'attitude en classe et le travail personnel)	Mise à pied temporaire de la CHAS foot pouvant aller de 1 à 2 mois (l'élève se devra, durant cette période, de faire ses preuves et montrer un changement d'attitude pour espérer reprendre le dispositif)
<p>Les enfants sanctionnés resteront en permanence au collège pour faire leurs devoirs ou un travail donné En cas de récidive, des sanctions supplémentaires seront prises allant jusqu'à l'exclusion partielle ou totale du dispositif</p> <p><b>Un bilan semestriel ou trimestriel lors du conseil de classe sera réalisé au niveau de la scolarité</b> (travail personnel et résultat), de l'attitude (concentration, implication positive, volontaire). <b>Un regard sera aussi porté sur les retards, le nombre d'absences au collège. Pour finir, nous évaluerons aussi l'engagement</b> (motivation, sérieux, rigueur, progression, efforts) <b>lors des séances d'entraînement.</b> Ceci permettra d'adapter le dispositif en fonction de ces indicateurs mais aussi des besoins de l'enfant durant l'année afin de pouvoir atteindre les différents objectifs.</p> <p><b>Lors du dernier conseil de classe et suite au bilan général individuel</b> (comportement, travail, résultats scolaires / implication, rigueur et attitude lors des entraînements/évolution suite aux différentes remarques ou conseils), <b>nous donnerons un avis favorable ou non à la poursuite de l'élève dans ce dispositif l'année suivante.</b></p>	

### SIGNATURES

Chef établissement

président US ALBI

Parents.

Elève

**Document 3 : Avis du Chef d'établissement et/ou Professeur des écoles et/ou du Professeur d'EPS et du professeur principal**

**Avis du professeur principal ou professeur des écoles :**

<b>QUALITES RELATIONNELLES DE L'ELEVE</b>	<b>--</b>	<b>-</b>	<b>+</b>	<b>++</b>
Respect de ses camarades				
Esprit d'équipe				
Etat d'esprit en classe et envers ses camarades				
<b>INVESTISSEMENT – MOTIVATION</b>	<b>--</b>	<b>-</b>	<b>+</b>	<b>++</b>
Engagement dans l'effort (travail scolaire)				
Assiduité/Ponctualité/respect règlement de l'établissement				
Intérêt du projet CHAS				
<b>RESPONSABILITE – AUTONOMIE</b>	<b>--</b>	<b>-</b>	<b>+</b>	<b>++</b>
Respect des règles et application des consignes				
Acceptation des tâches inhérentes à l'activité				
Capacités à gérer son travail personnel				
Concentration et attitude en classe				
<b>CAPACITE A SUIVRE LE DOUBLE PROJET : scolaire et sportif</b>	<b>--</b>	<b>-</b>	<b>+</b>	<b>++</b>
Fatigabilité/concentration/attitude:				
Gestion et organisation :				
Niveau scolaire général :				

**Avis général et/ou remarques :**

Nom et signature du professeur principal et professeur d'EPS ou professeur des écoles

**Avis du chef d'établissement ou du directeur d'école :**

<b>NIVEAU SCOLAIRE</b>	<b>--</b>	<b>-</b>	<b>+</b>	<b>++</b>
- Profil scolaire de l'élève (notes et appréciations)				
- Profil scolaire de l'élève (comportemental)				

**Avis général et/ou remarques :**

Nom et visa du chef d'établissement, du directeur d'école.

